

## RE: Mission du cabinet USIDE au Service d'Information du Gouvernement (SIG).

Lundi, Février 06, 2023 09h51 CET



Laurence Saunder  
[Laurence.SAUNDER@uside.fr](mailto:Laurence.SAUNDER@uside.fr)

Destinataire

[sebastian-Andre.nowenstein@ac-lille.fr](mailto:sebastian-Andre.nowenstein@ac-lille.fr)

Cher Monsieur

Nos réponses dans le corps de texte de votre mail en rouge.

Bien sincèrement

Laurence

---

Laurence Saunder

Port : 06.08.36.63.81

[www.uside.fr](http://www.uside.fr)



---

**De :** Nowenstein-Y-Piery Sebastian <[sebastian-Andre.nowenstein@ac-lille.fr](mailto:sebastian-Andre.nowenstein@ac-lille.fr)>

**Envoyé :** dimanche 22 janvier 2023 07:20

**À :** contact <[contact@uside.fr](mailto:contact@uside.fr)>

**Objet :** Mission du cabinet USIDE au Service d'Information du Gouvernement (SIG).

À Lille, le 22 janvier 2023.

Madame Laurence Saunder, messieurs Eric Albert et Jean-Luc Emery.

Copie à monsieur Matthieu Courtecuisse.

**Référence :** <https://sebastiannowenstein.org/2022/12/25/retour-sur-lenquete-du-monde-et-radio-france-sur-le-sig-courrier-au-cabinet-uside/>

Par courriel

**Objet :** mission du cabinet USIDE au Service d'Information du Gouvernement (SIG).

Madame, Messieurs,

Le 16 juillet 2021, [le journal Le Monde publiait un article](#) comportant un nombre important de témoignages dans lesquels les personnels du SIG décrivaient un management brutal de la part du directeur du SIG, monsieur Michaël NATHAN. Le même jour, la tutelle du service, le premier ministre, [annonçait qu'un audit serait effectué](#) dont les conclusions seraient rendues au mois de septembre.

En octobre 2021, le journal [revenait sur le sujet](#) et présentait les principales conclusions de l'audit, confié, on l'apprenait, au cabinet *Uside*, que vous dirigez. Ces conclusions étaient des plus favorables pour le directeur du SIG. Ce dernier serait perçu comme un *leader visionnaire* :

« [Monsieur NATHAN] nous a été décrit comme un leader visionnaire, avec une forte légitimité qui impacte ses interlocuteurs de manière très convaincante ».

En outre, aucun des interviewés ne s'est senti harcelé. Les conclusions de votre rapport sont *sans appel*, écrit Le Monde, qui, cependant, ne revient pas sur ses conclusions.

Fort de cet audit, monsieur Michaël NATHAN écrivait au journal pour qualifier *d'affabulation* l'article qui lui avait été consacré. Aucun des confrères de la journaliste, ajoutait-il, n'avait pu vérifier ni la *cohérence* ni l'*alignement (sic)* de l'article

Pourtant, il y a à peine quelques semaines, le 5 décembre 2022, [Radio France publiait](#) des témoignages du personnel du SIG qui allaient tout à fait dans le sens de l'enquête du Monde. Le syndicat SAPPM y paraît préoccupé par une situation qui ne s'est pas améliorée. Des employés saisissent les syndicats *pour faire part de leur souffrance au travail* :

Je relève, en outre, que le syndicat estime que *des problèmes sont toujours présents au SIG* :

Dans son compte-rendu de CHSCT du 22 septembre dernier, le SAPPM, l'un des principaux syndicats de la maison, juge que *“des problèmes sont toujours présents au SIG”*. Dans la foulée de ce CHSCT, le syndicat a envoyé un mail à tous les agents du SIG, dont chaque mot a été pesé au trébuchet. Le message se conclut ainsi : *“Vous pouvez être rassuré sur le respect de l'anonymat et de la confidentialité de nos échanges.”* Cinq employés du SIG ont saisi les syndicats à la suite de cet email pour faire part de leur *“souffrance au travail”*.

Je vous expose ces faits car, enseignant, je travaille sur l'évolution qu'a connue le SIG sous l'impulsion de monsieur NATHAN et voudrais vous interroger sur la discordance manifeste qui existe entre les conclusions de votre audit et celles auxquelles parviennent Le Monde et Radio France.

Cette demande est effectuée dans le cadre d'une *enquête publique participative* (EPP), dont les actes sont publics. Je publierai votre réponse, si vous estimez opportun de me la faire parvenir, dans ce site.

Je vous saurais gré de répondre aux questions suivantes :

1. Comment expliquez-vous la discordance qui existe entre vos conclusions telles que rapportées par Le Monde et celles auxquelles parviennent journalistes et, semble-t-il, syndicalistes ?

La discordance peut s'expliquer en faisant l'hypothèse d'une différence de périmètre de personnes interrogées et de temporalité.

2. Pensez-vous avoir commis des erreurs dans l'évaluation de la situation ?

3. Votre crédibilité est-elle atteinte par la discordance manifeste mentionnée plus haut ?

Réponse à la Q2 & Q3 Notre mission consistait à réaliser un audit selon la méthode Anact, à savoir, retranscrire les situations de travail décrites et vécues par les personnes ainsi que leurs conséquences potentielles au travail, à faire le recueil de ressentis et de perceptions, puis d'en comprendre les ressources et les contraintes perçues par les personnes. Dans cette perspective, nous pensons avoir été fidèle aux propos de nos interlocuteurs.

4. Le Monde et Radio France citent des témoignages selon lesquels les personnels qui se sont exprimés devant vous ne l'ont pas fait librement. Êtes-vous surpris par ces témoignages ? Ou, au contraire, avez-vous perçu de la crainte chez vos interviewés ? Si tel a été le cas, l'avez-vous consigné dans votre rapport ?

La question de la liberté d'expression se pose toujours dans ce type de mission. Globalement, nous n'avons pas eu l'impression d'une expression sous contrainte. Certains nous ont fait part de leur crainte dès le démarrage de l'entretien et nous leur avons garanti l'anonymat. De surcroît, à aucun moment, lors de nos restitutions aux équipes et au CHSCT ce sujet n'est ressorti.

5. Quels moyens, s'ils existent, employez-vous lors de vos audits pour vous assurer de la sincérité des déclarations qui vous sont faites ?

Nous nous assurons de la sincérité des déclarations en leur garantissant l'anonymat et nous recoupons les différents témoignages.

6. Pensez-vous, comme monsieur NATHAN, que l'article du Monde relève de l'affabulation ? Pensez-vous que ce soit le cas aussi en ce qui concerne l'article de Radio France ?

Notre mission était de réaliser un audit au sein du SIG et non pas de réaliser une contre évaluation de l'article du monde portant de surcroît sur des périmètres et temporalités différentes de celles de notre audit.

7. Pensez-vous que Le Monde et Radio France ont pu être manipulés ou, que, pire, ils participeraient à une tentative de déstabilisation du SIG ou du gouvernement ?

Nous n'avons pas les éléments pour répondre. Notre mission était circonscrite à la population présente lors de notre mission et ne nous permet pas de nous prononcer sur ce point

8. Quand avez-vous, pour la première fois, été approchés par les services du premier ministre en vue de réaliser l'audit qui vous a été confié ?

Le 19 juillet 2021

9. Avez-vous organisé des séances de coaching au sein du SIG ?

Non

10. Le Monde s'étonne que vous n'ayez pas interrogé des personnes ayant quitté le SIG et remarque que l'entreprise qui a effectué l'audit sur la cellule diplomatique de l'Élysée l'a fait. Vous répondez que les personnes ayant quitté le service ne sont plus exposées aux risques éventuels que vous devez évaluer. Pouvez-vous m'indiquer tout protocole ou document scientifique susceptible de fonder votre position ?

Il n'existe pas à notre connaissance de documents officiels décrivant la différence entre un audit et une enquête. Une enquête vise à instruire un contentieux en partant d'une plainte. Une enquête se déroule dans un cadre formel avec compte rendu des faits objectivés et signé par les participants. Un audit consiste à identifier s'il y a une existence de situations à risques et d'objectiver les faits avec neutralité. Le contenu des entretiens reste confidentiel et fait l'objet d'une synthèse collective et anonyme. Quand on évalue l'équilibre psychologique, on interroge la population qui est exposée aux risques éventuels. L'objectif pour l'employeur est de prévenir les Risques Psychosociaux encourus par les populations dont il a la responsabilité. Donc, les personnes qui sont parties n'entrent pas dans cette catégorie. Au démarrage des missions, nous exposons les différences entre les 2 protocoles pour que le commanditaire détermine, celui qui lui paraît le plus adéquat.

11. Avez-vous des liens avec monsieur NATHAN ? Avez-vous travaillé pour Dassault Systèmes ?

Nous n'avons et n'avons jamais eu de liens, quels qu'ils soient, avec Monsieur Nathan.

12. Un désaveu franc de la gestion de monsieur NATHAN aurait-il pu vous faire perdre des marchés ? Pensez-vous avoir été en situation de conflit d'intérêts lorsque vous avez accepté de mettre en œuvre l'audit que vous a confié l'État ?

Non à vos 2 questions

13. Vous est-il arrivé, par le passé, de rendre des conclusions contraires aux intérêts de la partie qui vous rémunère ?

Le commanditaire cherche à évaluer un risque et nous ne pouvons jamais préjuger à l'avance des résultats.


14. Accepteriez-vous de recevoir des étudiants ou de répondre à leurs questions soit par visioconférence, soit par mail ?

Malheureusement, nous n'avons pas la disponibilité nécessaire

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, madame, messieurs, à l'expression


de mes salutations les meilleures.

Sebastian Nowenstein, professeur agrégé.

 image002.jpg

2.6 KiB



 image003.jpg

2.9 KiB

